

Conseil Académique

Nombre de mandataire(s) : 4

Dont titulaire(s) : 2

- Nathalie DELORME
- Valérie FRANCOIS-BARTHELEMY

Dont suppléant(s) : 2

- Sébastien BRUN
- Bertrand LE GALLOU

Durée du mandat : 3 ans

Dernier renouvellement : Décembre 2019

Prochain renouvellement : Juin 2023

Fréquence des réunions :

2 fois par an minimum

Lieu :

Lyon

Composition :

- Le CAEN est composé de 72 membres répartis équitablement en 3 collèges :
- Collège 1 : 24 élus des collectivités locales dont 8 pour la Région, 2/ département (6), 2 Métropole de LYON + 8 pour les mairies.
- Collège 2 : 24 représentants des personnels de l'EN dont 15 pour l'enseignement du 2nd degré, 4 enseignement supérieur, 3 responsables d'établissement, 2 responsables établissements agricoles.
- Collège 3 : 24 représentants des « usagers » dont 8 représentants de parents d'élèves, 3 représentants d'étudiants, 6 ORS, 6 ORE, et 1 représentant du CESER.

MISSIONS

Le Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN) de Lyon peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie. Il examine le schéma prévisionnel des formations secondaires, le programme d'investissements, de subventions de fonctionnement des lycées, la formation continue des adultes et l'enseignement supérieur.

Les avis du conseil sont émis à la majorité. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.